Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260106-D2026_01_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le mardi 6 janvier à 18 heures 36, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 02/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10

Étaient présents : POSTE Olivier, CHALOPIN Christèle, GUÉRIN Dominique, COSTIL Nicolas, LEBOUTEILLER Delphine, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, MARTIN Benoît et DELAHAYE Angéline

Étaient absents excusés : TENNEREL Frédéric, SIMON Alexandra et TYLEK Thérèse
Pouvoir : SIMON Alexandra à GUÉRIN Dominique

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Nelly TALVA, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.01.11 Logements communaux à la Hérissais : validation du devis de remplacement des menuiseries

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que plusieurs fenêtres et portes fenêtres des logements communaux à la Hérissais sont à remplacer.
Deux entreprises ont été sollicitées. Une seule a répondu.

Menuiserie THEBAULT : Logement 607 La Hérissais : 7 581,02 € HT
Logement 609 La Hérissais : 5 946,70 € HT

TOTAL : 13 527,72 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE :**

- **DE VALIDER** les devis de la **menuiserie Thebault** pour un montant total de **13 527,72 € HT**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 06/01/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

La secrétaire de séance
Nelly TALVA

MAIRIE DE MELLÉ
Ille et Vilaine

2026.01.11

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260106-D2026_01_11-DE

Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État